



Formation ADR

Vous déchargez, transportez ou expédiez des marchandises dangereuses par route ?

Votre personnel doit être formé régulièrement aux règles et procédures exigées par la réglementation (ADR 2009)

Réglementation :

ADR 2009 chapitre 1.3.

« Les personnes dont le domaine d'activité comprend le transport de marchandises dangereuses, doivent recevoir une formation répondant aux exigences que leur domaine d'activité et de responsabilité impose lors du transport de marchandises dangereuses. »

Durée :

1 jour

Objectifs :

- Connaître les principaux points de la réglementation ADR 2007.
- Acquérir des notions concernant le transport des marchandises dangereuses par route.
- Connaître son rôle et ses responsabilités dans la chaîne logistique.

Programme :

- L'identification des risques : la corrosivité, l'inflammabilité, la nocivité.
- Les différentes familles de produits chimiques.
- Les réactions dangereuses.
- L'exposition du personnel.
- Responsabilités des différents intervenants dans la chaîne logistique.
- Rôle et missions du conseiller à la sécurité.
- Les documents et procédures demandés par l'ADR.
- Les règles de marquage et d'étiquetage des emballages.
- Savoir remplir les différents documents d'accompagnement.